

Le procès-verbal de dissolution d'une SASU

Description

Le procès-verbal de [dissolution d'une SASU](#) acte la décision de l'associé unique de fermer définitivement sa société. En effet, la rédaction d'un PV fait partie des formalités obligatoires à réaliser pour dissoudre de manière anticipée une [société par actions simplifiée unipersonnelle](#). Il s'agit d'une étape nécessaire avant de débiter les opérations de liquidation.

[Dissoudre ma SASU en ligne](#)

Qu'est-ce qu'un procès-verbal de dissolution d'une SASU ?

Diverses raisons sont susceptibles de motiver l'associé unique à cesser son activité (départ à la retraite, nouveau projet entrepreneurial...). Pour ce faire, le chef d'entreprise doit être en mesure de payer ses dettes et la fermeture de la société ne doit pas générer de contentieux. Il doit, par ailleurs, accomplir un certain nombre de démarches juridiques et administratives. À cet égard, il a notamment l'obligation de dresser **un procès-verbal de dissolution de SASU**.

Dissolution de la SASU

La procédure de dissolution est la première étape pour fermer définitivement la [SASU](#) unipersonnelle. Elle marque la cessation définitive de l'activité de la société et **la fin de vie de la personne morale**. La dissolution précède la procédure de liquidation au cours de laquelle l'existence juridique de la société demeure pour le bon déroulement des opérations.

Les causes de dissolution sont énumérées à l'[article 1844-7 du Code civil](#) et sont communes à toutes les sociétés. Elle peut s'imposer à l'entreprise lorsque celle-ci fait face à de grandes difficultés financières et n'est plus en mesure d'honorer ses [dettes](#) ([fermeture judiciaire](#)). La [dissolution de la SASU en ligne](#) est possible et peut par ailleurs être **le fruit de la volonté de l'associé unique** qui souhaite se consacrer à d'autres projets ou encore partir à la retraite. Dans ce cas, la dissolution est dite [amiable](#).

À noter : il est important de comprendre que la dissolution de la SASU est définitive. Une fois prononcée, la société ne peut être rétablie. Elle se différencie, à ce titre, de la procédure de [mise en sommeil](#) de la SASU. Dans une telle situation, la fermeture de la structure est en effet temporaire. Elle permet à l'entrepreneur de suspendre son activité professionnelle pour une durée de 2 ans maximum.

Procès-verbal de dissolution

D'une manière générale, le procès-verbal se définit comme **un acte juridique** qui retranscrit, par écrit, des délibérations, des décisions ou encore une situation. Dans le cadre du droit des sociétés, un PV est généralement dressé à la suite d'une [assemblée générale](#) durant laquelle une décision de nature à affecter la vie sociale a été prise : PV [approbation des comptes](#), PV changement de dirigeant, etc.

Le PV de dissolution de la SASU est l'acte qui formalise **la décision de l'associé unique de dissoudre la société**. Il s'agit du document par lequel le chef d'entreprise exprime officiellement sa volonté de mettre un terme définitif à l'existence juridique de la structure. C'est la première formalité à effectuer pour lancer la procédure de dissolution, puis de liquidation.

Pourquoi rédiger un procès-verbal lors de la dissolution de la SASU ?

Le PV de dissolution de la SASU acte et officialise la décision de l'associé unique de fermer la société. Il est, en effet, **la preuve écrite de la volonté** du chef d'entreprise de mettre un terme définitif à son activité professionnelle.

Ce document est, par ailleurs, **crucial pour la suite de la procédure**. La rédaction du PV de dissolution est l'étape préalable à la dissolution puis la [liquidation de la société](#). C'est cet acte juridique qui détermine l'étendue de la mission du liquidateur, ses prérogatives et ses obligations.

Enfin, le PV de dissolution de la SASU permet d'informer **les tiers de la dissolution** et de la liquidation de la société. Les clients, les partenaires commerciaux et financiers, les prestataires ou encore les créanciers de la société ont en effet intérêt à être avisés de cette décision.

Bon à savoir : le PV de dissolution de la SASU obligatoirement figurer dans le dossier de dissolution à déposer au greffe du Tribunal de commerce ou au CFE.

Quel est son contenu ?

Pour vous aider dans la rédaction de votre PV de dissolution et éviter toute erreur, découvrez ci-après un modèle de procès-verbal de dissolution de SASU :

[Télécharger notre modèle de PV de dissolution d'une SASU \(gratuit\)](#)

Document simplifié mis à disposition par **LegalPlace.**

Modèle de procès-verbal (PV) de dissolution de la SASU

Société par actions simplifiée unipersonnelle (dénomination sociale)

Au capital de (montant)

Siège social : (adresse)

Numéro SIREN :

RCS : (ville)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU....

(Nom de l'actionnaire unique) demeurant (adresse du domicile), actionnaire unique de la société (dénomination sociale), a pris les décisions concernant l'ordre du jour suivant:

- Dissolution anticipée de la société ;
- Nomination du liquidateur ;
- Rémunération du liquidateur.

Première résolution

L'actionnaire unique décide de la dissolution anticipée de la société ... *(dénomination sociale)* et sa liquidation amiable conformément aux dispositions des articles L. 237-1 à 237-13 du Code de commerce.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Durant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention "société en liquidation". Cette mention ainsi que le nom du liquidateur devront figurer sur tous les documents et actes destinés au tiers.

Le siège social de la liquidation est fixé à ... *(adresse du siège social de liquidation auxquelles les correspondances seront envoyées).*

Deuxième résolution

L'actionnaire unique désigne en qualité de liquidateur et pour une durée de ..., M./Mme/Mlle ... *(nom, prénom(s)) demeurant à (adresse).*

Cliquez sur l'image pour télécharger un modèle de dissolution pour SASU au format PDF.

L'établissement du PV de dissolution débute avec la rédaction d'une **première résolution** consacrée à la décision de la dissolution et aux conséquences juridiques attachées à celle-ci :

- L'identité de l'associé unique ;
- La décision de la dissolution anticipée de la SASU et de sa liquidation amiable, conformément aux [articles L237-1 et suivants du Code de commerce](#) ;
- La mention selon laquelle la société subsiste jusqu'à la clôture de la liquidation pour les nécessités de celle-ci ;
- La précision selon laquelle la dénomination sociale de la SASU est précédée de la mention "société en liquidation". Cette mention doit apparaître sur tous les documents émis par la société ;
- L'adresse du siège social de la liquidation, c'est-à-dire l'adresse à laquelle les correspondances du Tribunal ou encore des créanciers seront envoyées.

Le procès-verbal contient ensuite une **deuxième résolution** qui précise les informations suivantes :

- L'identité et de l'adresse du [liquidateur](#) désigné par l'associé unique pour liquider la SASU ;

Bon à savoir : l'associé unique peut se nommer lui-même comme liquidateur amiable. Il peut également attribuer ce rôle au Président de la SASU (s'il n'en a pas la qualité) ou à un tiers.

- Le montant de la rémunération du liquidateur.

Enfin, la **troisième résolution** du PV de dissolution fixe :

- L'étendue des pouvoirs accordés au liquidateur pour mener à bien sa mission ;

À noter : le rôle du liquidateur amiable est de réaliser l'actif (recouvrer les créances), apurer le passif (régler les dettes de la société) et établir les comptes de liquidation.

- Ses obligations.

Pour que le PV de dissolution de la SASU soit juridiquement valable, il doit être signé par **l'associé unique** et par **le liquidateur** désigné qui doit accepter ses nouvelles

fonctions.

PV de dissolution d'une SASU : quelles sont les formalités à accomplir ?

Une fois le procès-verbal de dissolution de la SASU rédigé, un certain nombre de **formalités administratives** doivent être accomplies. À cet égard, l'associé unique a notamment la faculté d'enregistrer le PV aux impôts. Il doit, par ailleurs, publier une annonce légale de dissolution et déposer le dossier de dissolution sur le guichet des formalités des entreprises (ou guichet unique).

Enregistrement facultatif du PV de dissolution de SASU aux impôts

Depuis le 1er janvier 2021 ([loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019](#)), il n'est plus obligatoire d'enregistrer le procès-verbal de dissolution aux impôts. L'associé de la SASU est ainsi libre de réaliser cette formalité ou non.

Publication d'un avis de dissolution

L'associé a l'obligation de publier un **avis de dissolution** dans un support d'annonces légales (anciennement [journal d'annonces légales](#)) habilité. L'avis doit contenir un certain nombre de mentions obligatoires : forme juridique, dénomination sociale de la SASU, adresse du siège social, etc.

Dépôt du dossier de dissolution au greffe

Enfin, le procès-verbal de dissolution de la SASU doit être joint au **dossier de dissolution** déposé sur le guichet unique. Une fois ce dépôt effectué, la procédure de liquidation peut démarrer.

FAQ

Qu'est-ce qu'une SASU ?

La société par actions simplifiée unipersonnelle est une SAS qui ne se compose que d'un unique associé. Il s'agit donc d'une société unipersonnelle de nature

commerciale.

Comment dissoudre une SASU ?

Pour dissoudre une SASU de manière anticipée, l'associé doit tout d'abord rédiger un PV de dissolution. Il doit ensuite effectuer un certain nombre de formalités administratives : publier un avis de dissolution dans un support d'annonces légales et déposer un dossier de dissolution en ligne sur le guichet unique.

Quel est le coût pour fermer une SASU ?

Les procédures de dissolution et de liquidation impliquent un certain nombre de frais : publication d'une annonce légale de dissolution (environ 150 €), remise du dossier de dissolution au greffe (environ 195 €), rémunération du liquidateur, publication d'un avis de clôture de liquidation (environ 150 €), etc.